



## Une étudiante met la pression à une autre étudiante.

Par **mariamaria**, le **07/04/2010** à **14:43**

Bonjour,

une amie très proche s'est retrouvée dans une situation très délicate. Celle-ci est étudiante en L1 de médecine, depuis la rentrée, sa vie se résume à aller en cours, à la bibliothèque et à rentrer chez elle, jusqu'ici tout va bien...

Depuis plusieurs mois, une de ses camarades, une fille âgée de 20 ans l'importune. Elle a commencée par se moquer d'elle avec ses copines, elle ricane en la regardant, elle lui lance des propos injurieux et blessant.

Une fois elle lui a carrément mis une pièce cuivrée (1 ou 5 centimes) dans son café, elle aurait pu la tuer ou la contaminer avec je ne sais quelle bactérie présente dans la pièce, lorsqu'elle a demandé qui avait mis la pièce dans le café, la fille lui a dit que c'était elle, la raison de ce geste était la suivante:

"on dit que les Arabes ne tombent jamais malades, je voulais si c'était vrai!" dit-elle en souriant.

Mon amie en a parlé au secrétariat, on lui a répondu, "tu n'as qu'à changer de groupe".

La fille a continué à porter atteinte à la dignité de mon amie et est même tombée en dépression, elle commence à rater quelques cours et quand elle arrive devant la faculté elle a peur, elle appréhende...

Puis un jour, dans l'amphithéâtre, la fille était assise derrière elle, accompagnée de ses petites copines moqueuses qui ne font que la suivre comme des moutons, s'est encore mis à ricaner et à lancer des propos déplacés... Mon amie n'en pouvait plus, elle s'est levée puis lui a donné une claque puis elle courra vers la sortie en plein de cours magistral en pleurant.

Mon amie est convoquée par le Directeur de la faculté de médecine très prochainement.

Je voudrais aussi rajouter que la fille en question passe son temps à l'humilier, à lancer des rumeurs au détriment de mon amie qui est en pleine dépression...

Je conseillerais à mon amie de porter plainte pour diffamation et préjudice moral, qu'en pensez-vous?

(la fille a déposé une main courante contre mon amie au sujet de la "gifle")

Merci à vous, j'ai vraiment besoin d'un avis extérieur.

Par **frog**, le **07/04/2010** à **16:00**

[citation]elle aurait pu la tuer ou la contaminer avec je ne sais quelle bactérie[/citation]  
Restons sérieux...  
[citation]"on dit que les Arabes ne tombent jamais malades, je voulais si c'était vrai!" dit-elle en souriant.[/citation]  
Ca promet pour une future toubib... Y'a plus qu'à positiver en se disant qu'elle giclera à la fin de l'année. :-)  
Quant à la convocation devant le responsable pédagogique : Il suffit de s'expliquer calmement, exposer les faits dans leur globalité avec éloquence, et l'affaire sera oubliée. Une plainte ne sert pas à grand chose, elle montre juste au bourreau qu'il arrive à atteindre sa victime, mais n'aura que rarement l'effet dissuasif attendu. - A l'inverse de la baffé, qui bien qu'elle puisse avoir des conséquences négatives infimes, a tendance à être retenue.  
Si être entouré de cons est pénible, il ne faut pas oublier de regarder de temps en temps la lumière au bout du tunnel : Il n'y a plus qu'un semestre à tenir, les chances d'avoir par la suite ces mêmes cas-sociaux à ses côtés sont infimes.  
Pousse ton amie à se surpasser, à exceller en cours. Ce sera la plus belle revanche qu'elle pourra avoir sur ce petit groupe qui est encore à ricaner et lui pourrir la vie.

Par **mariamaria**, le **08/04/2010** à **17:09**

Merci pour votre réponse, en ce qui concerne la pièce, elle aurait pu s'étouffer avec, les conséquences pouvaient être dramatiques.  
Je trouve cela bien de dédramatiser la chose, de relativiser, mais si votre enfant (que vous en ayez ou non) était face à cette situation, je ne suis pas sûre que vous réagiriez de la sorte.  
Je vous remercie à nouveau pour votre réponse.